

N°08-07-2021 / 25 – Création d’emplois saisonniers pour les accueils de loisirs

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du 2 juillet deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle polyvalente de Coudray-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** : Sylvie CHERON, Angélique PAILLARD, Philippe RUHLMANN, Pascal MELLINGER, Pierre FERRE, Eric GIRONDEAU, Michel THIBAULT, Claude EPINETTE, Jean-Claude CHEVEE, Marc AUBRY, Nathalie BRUNET, Luc CALLU, Rudy BUARD, Alain VILETTE, Marc PETAGNA, Sabine AGESNE, Guillaume CARAYON, Nadine CHAILLOU, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Harold HUWART, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Gérard MORAND, délégués titulaires ;
Absents : **9** – Daniel BOUYGUES, Catherine CATESSON, Gérard DEVOIR, Céline GUILLOCHON, Jean-Pierre HUGUET, Guy BOCQUILLON, Marie POIRIER, Jean-Albert BASSOULET, Bertrand de MONICAULT,
Pouvoirs : **8** - Stéphane COURPOTIN à Sylvie CHERON, Marie-Anne PICHARD à Éric GIRONDEAU, Thomas BLONSKY à Alain VILETTE, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Jean-Claude DORDOIGNE, Martine CARRE-AVELINE à Jérémie CRABBE, Amadys CASTANIER à Pascale De Souancé, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT, Julie RACHEL à Marie-Claude RIGOT
Secrétaire de séance : Nathalie BRUNET

Monsieur le Président rappelle que, pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs durant les vacances d'été (ouverture en juillet et août pour les 3/5 ans, 6/12 ans et l'Espace Jeunes à Nogent le Rotrou, ouverture en juillet et deux semaines en août pour les 3/15 ans à Authon du Perche), il est nécessaire de créer des emplois saisonniers.

Les postes créés sont des emplois saisonniers autorisés par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée permettant aux collectivités territoriales de recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Ces postes sont prévus pour assurer l'encadrement des enfants, l'entretien des locaux et le temps de restauration scolaire du 7 juillet 2021 au 1er septembre 2021.

Pour les équipes d'animations :

Durée hebdomadaire de service : 35 heures (horaires annualisés sur la période contractuelle)

Nature des emplois à créer :

- Animateurs :
 - 3 postes d'adjoints d'animation, pour les animateurs non diplômés - échelon 5 – échelle C1 (IB : 356 / IM : 335)
 - 12 postes d'adjoints d'animation, pour les stagiaires BAFA - échelon 7 – échelle C1 (IB : 370 / IM : 342)
 - 15 postes d'adjoint d'animation, pour les animateurs BAFA - échelon 10 – échelle C1 (IB : 401 / IM : 363)
- Directeurs d'accueil de loisirs :
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal 2nde classe, pour les BAFA stagiaires - échelon 8 – échelle C2 (IB : 430 / IM : 380)
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2nde classe, 8ème échelon, pour les BAFA - échelon 10 – échelle C2 (IB : 461 / IM : 404)

Pour le ménage et les repas :

Il est nécessaire de créer des emplois saisonniers d'Adjoint Technique Territorial de 2nde classe (échelle 3 – échelon 6) pour la période allant du 8 juillet au 30 août inclus pour assurer le service de restauration et de ménage à l'ALSH de Nogent-le-Rotrou.

Il est aussi nécessaire de créer des postes pour assurer l'entretien des locaux et la restauration des enfants à l'accueil de loisirs d'Authon-du-Perche.

Les horaires seront « annualisés » sur la période contractuelle.

Nature des emplois à créer :

- 1 poste à 22/35ème
- 1 poste à 30/35ème
- 1 poste à 20/35ème
- 2 postes à 15/35ème
- 1 poste à 23h30/35ème

Monsieur le Président précise que les crédits nécessaires à ces emplois sont inscrits au budget principal de la CDC du Perche.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, d'autoriser le Président à ouvrir les postes précités.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 21 JUIL. 2021
Publication/Notification/Affichage le : 23 JUIL. 2021

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
L'adjoint.e délégué.e,